



Date de création : 30/09/2023	Auteur : MD	Documents associés :
Participants : -E. Baranes -B. Magdalou -P. Mahenc -S. Michel -F. Mirabel -B. Mulkay -J-C. Poudou -F. Prieur -F. Ricci -C. Bonnet -T. Cortade -M. Davin -M. Guillon -Y. Iglesias -E. Lavaine -A. Nguyen-Huu -M. Reymond -M. Sala -F. Seyte -A. Deau -F. Huschelrath -N. Lopez -M. Roze -M. Bidan -F. El Azhari Tahmane	Représentés : -J. Sadefo -P. Tachon -M. Francalanci -A. Robin -C.André -C.Assaf -M.Arnal -R.Planton	Membres de droit et invités : M. Dutilh (assistante de Direction)  E. Monsegur (Directrice Administrative)  C. Perez (Responsable du service financier et affaires générales)

33 membres présents ou représentés sur 36 membres en exercice.

***La séance du conseil en formation plénière est ouverte à 9h30.***

## Ordre du Jour

### FORMATION PLENIÈRE

- I. Désignation d'un.e secrétaire de séance
- II. Installation nouveau membre du conseil d'UFR
- III. Intervention du Président de l'UM « Actualités budgétaires et impact des surcoûts et mesures non compensées »
- IV. Informations générales
- V. Appel à questions diverses
- VI. Approbation du PV du 13 septembre 2023
- VII. Approbation de la demande de subvention BDEEM 2024
- VIII. Approbation du projet de Budget 2024

- |  |
|--|
| <p><b>IX.</b> Approbation du principe d'ouverture d'un Master bi-disciplinaire Économie –Science politique « Gouvernance des sociétés et territoires en transition » (sous réserve de l'obtention des financements)</p> <p><b>X.</b> PARCOURSUP : Approbation des CGEV et des attendus locaux</p> <p><b>XI.</b> MON MASTER : Approbation des capacités d'accueil, des CGEC et des attendus spécifiques</p> |
|--|

**I. Désignation d'un.e secrétaire de séance**

Alexandra DEAU se propose au secrétariat de séance.

**II. Installation nouveau membre du conseil d'UFR**

F. Mirabel annonce le remplacement de M. Alain Marciano par le membre suivant de la même liste de candidature : Jules Sadefo. François Mirabel souhaite la bienvenue au nouveau membre du conseil du collègue A.

**III. Intervention du Président de l'UM « Actualités budgétaires et impact des surcoûts et mesures non compensées »**

F. Mirabel donne la parole à P. Augé, Président de l'Université de Montpellier, pour une intervention concernant la situation budgétaire de l'Université et en particulier, concernant les mesures financières non compensées par l'Etat.

M. Augé remercie les membres du conseil de l'accueillir et souhaite donner une explication sur les mesures de financements non compensées par l'Etat qui pèsent sur le budget de l'Université.

À la suite des mesures annoncées par le gouvernement, l'augmentation du point d'indice de 3.5% intervenue le 1/07/22 n'a pas été compensée par l'Etat entre le 1/07/22 et le 31/12/22, ce qui a coûté 5 Millions d'euros à l'Université.

Au 1/07/2023 il y a eu une nouvelle augmentation du point d'indice de 1.5% qui ne sera compensée qu'à hauteur de 50 %. En 2024, cette mesure ne sera encore compensée qu'à hauteur de 50%.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat versée ce mois-ci (entre 300 et 800 euros brut par agent remplissant les critères) correspond à une dépense de 2.3 Millions d'euros pour l'établissement et n'est pas compensée à ce jour.

Il convient d'ajouter d'autres mesures comme le forfait mobilités durables, l'augmentation du remboursement des frais de restauration dans le cadre des missions... qui peuvent paraître dérisoires mais qui ont un coût non compensé. Il n'y a pas d'information à ce jour sur les primes de pouvoir d'achat de l'année prochaine. P. Augé précise qu'une fausse idée circule selon laquelle les Universités disposeraient de réserves financières importantes dans leur fonds de roulement ce qui expliquerait le fait que l'Etat ne compenserait pas les augmentations de coûts et les primes.

Le fonds de roulement réellement disponible serait d'environ 600 Millions d'euros pour l'ensemble des Universités. Si l'on puise dans le fonds de roulement des Universités, cela pose plusieurs problèmes : elles auront besoin de plus de ressources propres, et à long terme, cela engendrera un frein à l'investissement voire même un frein au fonctionnement des établissements.

A cela s'ajoute le coût de l'énergie (1.5/1.7 Millions en 2022 jusqu'à 5 Millions en 2023 pour l'UM) que l'Etat n'a compensé qu'à hauteur d'environ 1.5 Millions.

Aujourd'hui, on fait croire que les Universités ont des ressources financières importantes, ce qui n'est pas le cas. Pour l'Université de Montpellier, chaque jour équivaut à une dépense de 1.5 Millions d'euros, ce qui signifie que le fonds de roulement représente environ 30 jours d'activité.

Dans la continuité des idées qui circulent, il y a la comparaison des Universités du point de vue de leur dotation. Si on regarde la dotation moyenne par étudiant, l'Université de Montpellier serait à environ 7000 euros par étudiant alors que la moyenne nationale serait à 6000 euros par étudiant. Dans ce contexte, l'Université de Montpellier pourrait être considérée comme « sur-dotée » en comparaison d'autres Universités, notamment les Universités dans le domaine Art Lettres et Langues. Si l'Université de Montpellier apparaît au-dessus de la moyenne, cela résulte de deux choses : la diversité des sites et le coût de fonctionnement relativement important de ces sites éclatés sur plusieurs villes.

La dotation dont bénéficie l'Université de Montpellier ne compense pas les dépenses de gestion de l'établissement, le coût de formation des étudiants, la recherche... L'Université de Montpellier trouve l'équilibre grâce à ses ressources propres, et sa présence sur les appels à projets.

F. Mirabel remercie P. Augé pour son intervention et propose un moment d'échange avec les membres du conseil.

P. Mahenc prend la parole et demande si les difficultés financières évoquées pourraient se traduire par des fermetures de formations.

P. Augé n'a pas tous les éléments de réponses à cette question ; il faudra faire un point lors du renouvellement du contrat quinquennal. Heureusement, les questions financières à l'UM ne sont pas encore telles que notre établissement devrait être mis sous tutelle ou obligé de geler des postes. Pour le moment, l'Université de Montpellier n'en est pas là et il y a beaucoup de projets engagés qui permettent de financer l'Université.

La cour des comptes nous demande d'avoir une stratégie pluri- annuelle qui est difficile à mettre en place lorsque chaque année, de nouvelles contraintes pèsent sur les Universités sans que l'Etat ne donne les moyens de les assumer.

F. Mirabel souhaite compléter la question des fermetures de formations. Le rectorat demande aux Universités d'ouvrir des places supplémentaires pour les nouveaux bacheliers, d'ouvrir de nouvelles formations (CPES etc..) ce qui représente une réelle contradiction : Il n'est pas possible de fermer des formations tout en accueillant plus de néo-bacheliers.

P. Augé ajoute que les injonctions gouvernementales ne peuvent pas se faire sans revoir le modèle économique des universités. Le ministère donne la possibilité de financements supplémentaires en fonction des projets proposés dans le cadre de Contrats d'Objectifs de Moyens et de

Performance (COMP). Cette démarche de financement pourrait avoir un sens si elle était à la hauteur de la demande.

F. Ricci remercie P. Augé d'être venu faire cette présentation. Il souligne le fait que l'ouverture de nouvelles formations mobilise le déploiement d'heures complémentaires, ce qui représente une grande pression pour les enseignants.

P. Augé revient sur l'augmentation des frais de gestion, qui resteront à 20% coté recherche. Coté formation, le prélèvement pour frais de gestion passera à 16% en 2024 pour atteindre progressivement et au maximum 20%, il n'y aura pas d'autres augmentations. Sur la problématique des pressions subies par les enseignants qui effectuent des heures complémentaires ou assument des responsabilités collectives, les compensations financières restent tout de même conséquentes sur notre établissement. P. Augé ne souhaite pas fixer un plafond d'heures complémentaires pour les enseignants qui s'impliquent souvent dans les formations. Concernant l'apprentissage, il faudra trouver une solution afin d'ouvrir à l'apprentissage le Master Banque de la Faculté d'Économie. Des discussions devront être menées avec le CFA EnsupLR.

S. Michel souhaite faire une remarque. Entendre de la part d'un Président de la République ou d'un Ministre que les universités sont riches reste inconcevable ; cela démontre la méconnaissance totale de la réalité du terrain. Par exemple, l'apprentissage est un moyen de nous financer, mais en même temps, l'apprentissage reste une méthode d'enrichissement pour les établissements privés. La LPR (Loi de Programmation pour la Recherche) met les budgets publics en silo ; ces derniers ne sont pas discutés par les personnels. La question d'augmenter les droits d'inscription n'est pas une solution qui prépare l'avenir pour nos composantes. Aujourd'hui, ce sont les DU (Diplômes Universitaires) qui font vivre l'UFR d'Économie. Si on reste dans les schémas actuels de financement, cela pose la question de la fin de l'enseignement supérieur public.

P. Augé ne voit pas la fin d'un système mais il y a un nouveau modèle économique à construire. Concernant la LPR, elle n'est pas totalement négative : on peut citer la revalorisation du contrat doctoral, le repyramidage des personnels BIATS recherche (changement de corps), l'évolution de la PESR en RIPEC C1... Il faudrait ajouter à la LPR de l'enseignement supérieur la question des repyramidages des personnel IATS ITRF BAP J et AENES ainsi que celle des primes des personnels du second degré exerçant dans l'Enseignement Supérieur.

S. Michel ajoute que la RIPEC C1 est une réponse non satisfaisante car la vraie revalorisation devrait se faire à travers des augmentations de salaires.

F. Mirabel remercie P. Augé pour son intervention et sa présence à ce conseil.

#### **IV. Informations générales**

##### Déploiement de l'UE " Formation à la Transition écologique pour un développement soutenable

F. Mirabel lance un appel pour créer un groupe de travail sur le schéma directeur de l'Université concernant la Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS). Dans le cadre de ce schéma directeur, il faudra dès 2024 ouvrir une UE obligatoire pour les étudiants sur la

transition écologique. Cette UE pourrait être proposée en L3 dès la rentrée 2024 avec un volume horaire de 20 H CM.

Le déploiement de ce groupe de travail sur la TEDS représente une opportunité pour faire travailler ensemble des personnels administratifs et enseignants chercheurs.

P. Mahenc souhaite savoir comment cette UE va s'articuler avec le cours optionnel en L3 *Economie de l'environnement* qui a comme axe principal la transition verte.

F. Mirabel répond que ce point devra être discuté par le groupe de travail. Une solution pourrait être de rendre ce cours *d'Economie de l'environnement* obligatoire et non plus optionnel. Il ajoute que dans le cadre du Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP), l'UM prévoit de financer la création d'UEs autour de la thématique TEDS. F. Mirabel avait notamment évoqué avec Adrien Nguyen la possibilité de créer une UE sur la finance verte en M1 dans le cadre des financements du COMP.

A. Nguyen considère qu'il n'est pas suffisant de créer une option en M1. Selon lui, il faudrait envisager d'intégrer cette thématique sur la transition écologique dans l'ensemble des cours. Il faudrait aussi sensibiliser tous les enseignants-chercheurs à cette thématique.

F. Ricci trouve l'initiative intéressante. Il souhaite une précision : l'UE serait-elle uniquement ouverte en Licence ? En terme de culture générale sur la TEDS, F. Ricci rejoint la position d'A. Nguyen : il faut envisager une acquisition de connaissances sur les thématiques environnementales dans toutes les années d'études.

F. Mirabel, pense que c'est une question de fond à laquelle le groupe de travail devra répondre. L'UFR pourrait aussi choisir d'intégrer les thématiques environnementales dans les enseignements avec l'apport d'autres champs disciplinaires que l'économie en mutualisant des cours avec d'autres composantes pédagogiques. Cela pourrait être compliqué, notamment pour l'aménagement et la cohérence des emplois du temps entre les composantes pédagogiques.

P. Augé ajoute qu'il est parfois difficile sur le plan organisationnel de mutualiser des enseignements avec les autres UFR.

S. Michel ajoute que dans un premier temps, le groupe du travail pourra faire un bilan des UE dans lesquelles les thématiques TEDS sont déjà abordées.

A Nguyen ajoute qu'il faudrait aussi s'intéresser à l'impact de l'Intelligence Artificielle Générative sur nos pratiques pédagogiques.

F. Mirabel approuve cette proposition.

#### Remise des diplômes et journée des anciens :

F. Mirabel remercie M. Dutilh et J. D'Alessandro ainsi que toute l'équipe administrative et les enseignants chercheurs pour le déroulement de cette journée. Il faudra revoir le format de la journée des anciens, la profiler de manière plus fine.

### Nouveaux personnels :

- ▷ Simon Briole – recrutement de la CPJ au 01/12/2023
- ▷ Alice Casanova – service scolarité – Admissions / Inscriptions

### Dates à venir :

- ▷ Vœux de l'UFR : 12 janvier
- ▷ Salon ESR : 18 au 20 janvier inclus
- ▷ JPO : 2 mars
- ▷ Prochains conseils : février (installation usagers élus) et mai élection du doyen
- ▷ Dates des prochaines conférences :
  - Début Février – Table-ronde Thématique AgroClimat
  - 14 Mars - « Fake News » Serge Halimi et Pierre Rimbart

S. Michel ajoute que dans le cadre du projet *Be my media*, un financement a été prévu pour deux conférences. S. Michel propose de faire intervenir Julia Cagé en début d'année 2024 ou à la rentrée 2024/2025.

M. Sala propose d'organiser une conférence sur les Intelligences Artificielles en septembre/octobre 2024.

F. Mirabel invite les enseignants à proposer des experts/spécialistes pour l'organisation des futures conférences.

## **V. Appel à questions diverses**

M. Reymond demande s'il serait possible d'installer des barres à vélos au niveau de la place 20 dans le parking souterrain, ainsi que d'en mettre à la place de celles existantes mais qui sont peu efficaces et rarement utilisées.

E. Monséguir répond qu'une nouvelle installation sera mise en place de manière sécurisée dans le parking.

M. Bidan propose que les barres à vélo extérieures soient mises devant l'entrée principale ce qui serait plus sécurisant.

E. Monséguir ajoute que des casiers individuels transparents seront également disponibles devant la MDE pour les trottinettes électriques.

P. Mahenc, se fait le relai d'un collègue qui souhaiterait être informé sur l'ouverture possible d'une formation en économie politique qui serait proposée à la Faculté d'économie.

François Mirabel précise que ce point est à l'ordre du jour : un projet de parcours de Master est proposé par les responsables de la bi-licence Economie-Science Politique. Ce n'est pas un projet de Master en économie politique mais un projet de Master bi-disciplinaire en économie et science politique dans la continuité de la bi-licence.

## VI. Approbation du PV du 13 septembre 2023

Avis favorable à l'unanimité (33 pour)

## VII. Approbation de la demande de subvention BDEEM 2024

F. Mirabel présente la nouvelle équipe et remercie le nouveau bureau pour sa présence et les documents préparés pour le conseil. Il donne la parole aux membres du BDE.

Manuel Servanton, prend la parole et présente son équipe et les projets à venir :

 <p><b>Manuel Servanton</b> Président manuel_servanton manuel.servanton@gmail.com 0782 88 14 64</p>	 <p><b>Yanis Chennit</b> vice-Président c.yanis13 chyannis@hotmail.com 0650 50 58 77</p>	 <p><b>Matisse Saurel</b> Chargé Partenariats matisr1 matisse.saurel@gmail.com 0783 24 94 06</p>	 <p><b>Emma Carlier</b> Chargée événementiel emmademoiselle_ emc3cat@gmail.com 0761120633</p>
 <p><b>Alejandra Siles</b> Chargée Communication mariaalejandras_ maria-alejandra.siles-alcorza01@umontpellier.fr 0620998881</p>	 <p><b>Berta Martinez</b> Chargée Communication bertaxmartinez bertaxmartinez@gmail.com 0776 96 91 47</p>	 <p><b>Mehdi Hilmi</b> Trésorier med_lee18 hilmi.mehdi.08@gmail.com 0605 63 97 21</p>	 <p><b>Kaled Goatache</b> Secrétaire kaledgoatache kaledgoatache1@gmail.com 0612 53 32 17</p>
 <p><b>Jonathan Prual</b> Chargé Sport jonathan.pr1 jonathan.prual@gmail.com 0772 55 29 94</p>	 <p><b>Arvid Cipolla</b> Chargé Sport arvidcipolla cipollaarvid@gmail.com 0763 58 60 37</p>	 <p><b>Maxime Laban</b> Chargé Sport lbnmax maxime.laban@gmail.com 0781 67 96 80</p>	<p>+ New</p>

Projets à venir :

- Week-end Ski (249 à 279 euros comprenant le transport, le logement, le forfait, les soirées).
- Gala de fin d'année, le 8 Mars.
- Nouvel an chinois 10/02
- St valentin 14/02
- Distribution de paniers alimentaires / hygiene days/ vide dressing
- Le BDE souhaiterait que les premiers paniers alimentaires soient subventionnés par l'UFR (25 à 30 euros par panier) pour lancer le dispositif et impulser une dynamique.

- Tournoi d'échec
- Tournoi babyfoot /Fifa, cotisation de 1 euros pour les adhérents et 2 euros pour les non adhérents, avec un lot mis en jeu.
- Match de Foot étudiants d'éco contre les professeurs d'éco.

Le BDE explique que la plus grosse difficulté pour eux a été de trouver un terrain d'entraînement. Les étudiants regrettent de ne pouvoir avoir de créneau sur les terrains de la Faculté de Pharmacie. Ils font un point sur les adhérents : à ce jour il y en a 65, l'objectif est d'atteindre les 100. Tous les adhérents bénéficient de réductions sur l'ensemble des évènements.

Le BDE fait une demande de subvention à l'UFR d'Économie de 2000 euros pour le fonctionnement et de 2000 euros pour la mise en place du gala.

C. Bonnet constate la faible présence féminine dans l'équipe du BDE ; il souhaite savoir quelles sont les actions menées pour «féminiser» le bureau.

M. Servanton explique que le bureau est ouvert à tous les étudiants mais que peu de filles souhaitent en faire partie. Toutes les filles qui ont souhaité intégrer le BDE sont aujourd'hui membres du bureau.

C. Bonnet explique que pour les paniers repas, il vaut mieux contacter des associations que de demander une participation de l'UFR d'Économie.

F. Mirabel ajoute que l'intérêt est de travailler avec des partenaires comme cela a été fait l'année précédente pour les *Hygiene Days*. On peut imaginer l'organisation d'une collecte et une redistribution par la suite.

F. Huschelrath, remarque que le vide dressing est resté « sans vie ». Il faudrait peut-être proposer d'autres produits comme des jeux de société, du matériel de maison etc...

F. Ricci souhaite savoir si les étudiants ont prévu d'organiser des cafés débats.

M. Servanton explique qu'ils y réfléchissent mais ils souhaitent mettre en priorité leur énergie sur des activités plus ludiques qui attirent plus d'étudiants.

F. Mirabel ajoute que des cafés débats ont déjà été organisés par les étudiants. L'un de ces débats avait porté sur le financement économique des clubs de football. De nombreux étudiants avaient participé à ce débat.

M. Davin ajoute que des étudiants de M1 souhaitent organiser de tels cafés débats et qu'il faudrait peut-être leur demander de se rapprocher du BDE pour les organiser.

François mirabel remercie les étudiants pour leur présentation et leur implication à la Faculté d'économie. Pour le passage au vote de la subvention, les étudiants quittent la salle du conseil.

F. Mirabel soutient la demande de subvention du BDEEM et soumet au vote la demande de 2000 euros de fonctionnement et 2000 euros pour le Gala.

C. Bonnet ajoute que les subventions attribuées par la Faculté devraient être mieux fléchées. Il prend l'exemple de l'achat très coûteux des maillots de foot (800 euros) qui représente un budget conséquent utilisé au détriment du financement d'autres actions possibles.

B. Mulkay demande une présentation plus détaillée des comptes du BDEEM. F. Mirabel explique que c'est souvent compliqué pour les étudiants. Lorsqu'ils changent d'équipe, les étudiants des années précédentes ne font pas toujours le relai et ne communiquent pas toutes les informations. F. Mirabel note l'intérêt de demander aux étudiants de nous faire un retour plus précis en fin d'année.

B. Magdalou ajoute que le conseil pourrait conditionner l'attribution de la subvention à la participation d'un membre du conseil à l'assemblée générale du BDEEM.

La proposition de subvention de 4000 euros est soumise au vote sous réserve d'être invitée à l'assemblée générale et d'avoir un retour sur les comptes du BDEEM :

Avis favorable à l'unanimité (32 pour)

### **VIII. Approbation du projet de Budget 2024**

F. Mirabel remercie Cécile Perez pour la qualité de son travail sur les questions budgétaires à l'UFR. En introduction, F. Mirabel donne quelques éléments sur la notification du budget de l'UFR. En contrepartie de la mise en place de la bi-Licence, 24 000 euros vont être « sociés » sur le budget de l'UFR. L'ouverture à l'apprentissage des deux parcours de Master permet d'apporter des ressources propres supplémentaires nécessaires au fonctionnement de la Faculté. Enfin, les enveloppes Parcoursup sont attribuées au regard des capacités d'accueil en L1 (370 places pour les néo-bacheliers). Dans la notification du budget de l'UFR, il est rappelé le fait que les UEI sont invités à répondre aux appels à projets pour bénéficier de dotations supplémentaires.

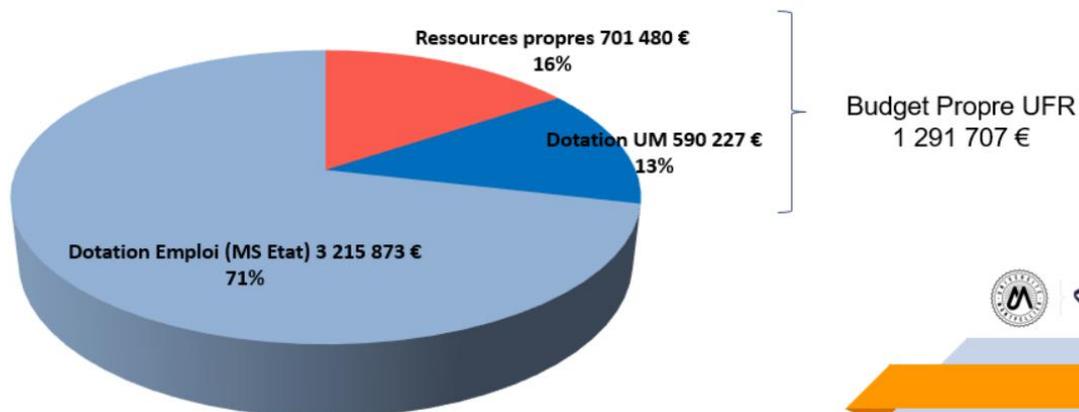
F. Mirabel, donne la parole à E. Monségur qu'il remercie pour la rigueur de son travail.

E. Monségur remercie l'ensemble des équipes pour le travail réalisé ensemble et la contribution de tous à la construction du budget qui est très bien suivi par C. Perez.

Le budget est consolidé à 4.5 millions d'euros et intègre la dotation emploi, la dotation UM, les ressources propres.

## 8 –Budget Primitif Consolidé 2024 : 4 507 580 € inclus MS Etat

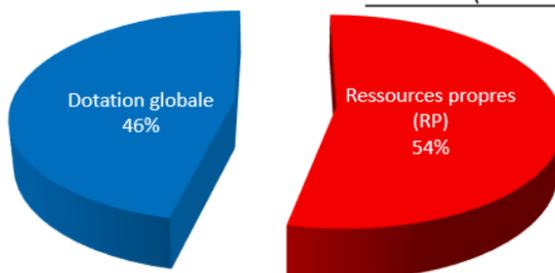
**BP consolidé 2024 : 4 507 580 €  
inclus 3 215 873 € de MS Etat**



## 8 –Budget Primitif 2024 – Les ressources : 1 291 707 € (stabilité)

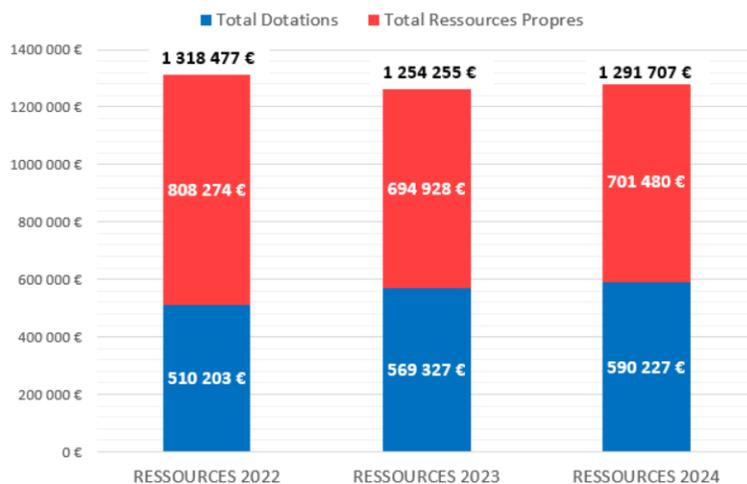
Dotation globale	590 227 €
Dotation de Fonct - UM	102 302 €
Dotation HC - UM	260 222 €
Dotation Invest. Péda - UM	46 611 €
Parcoursup - MESR	145 092 €
Dotation Réforme Santé	36 000 €

Ressources propres (RP)	701 480 €
DI / DN	185 000 €
DI / DU	363 350 €
SFC	61 270 €
CFA EnsupLR	37 678 €
TA	10 000 €
Autres RP (Act Co + AAP pluriannuels)	44 182 €



## 8 -Budget Primitif 2024 – Évolution des ressources 3 dernières années

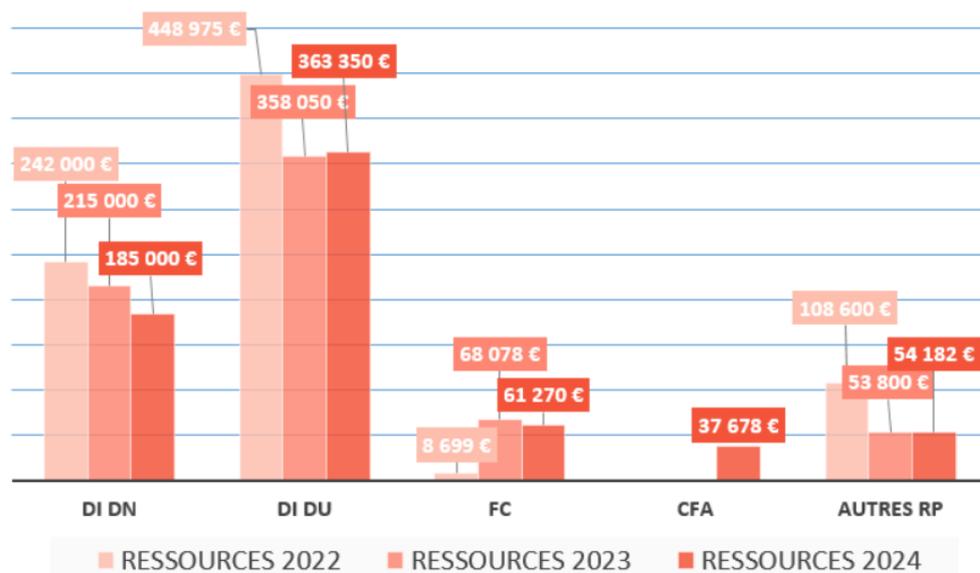
### EVOLUTION DES RESSOURCES



14

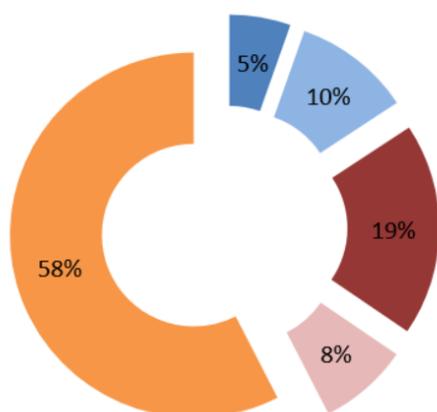
## 8 -Budget Primitif 2024 – Évolution des ressources propres

### EVOLUTION DES RESSOURCES PROPRES SUR 3 ANS



La diminution des ressources des diplômes nationaux s'explique par deux effets, une baisse des inscriptions et l'augmentation de la proportion de boursiers.

## 8 –Budget Primitif 2024 – Répartition des dépenses



### Dépenses du BPI 2024

**1 291 707 €**

- Investissements pédagogiques (hors PPI) : 69 416 €
- Dépenses de Fonctionnement : 133 604 €
- Charges maintenues en central : 243 288 €
- Participation aux charges communes : 102 474 €
- Masse Salariale (hors MS Etat) : 742 925 €



## 8 –Budget Primitif 2024 – Nature des dépenses de fonctionnement

NATURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
PEDAGOGIE	72 604,00 €
VIE ETUDIANTE	34 000,00 €
PILOTAGE / ADMINISTRATION	17 000,00 €
DEPENSES INCOMPRESSIBLES (hors MMDC)	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 604,00 €</b>



## 8 -Budget Primitif 2024 – Nature des dépenses MMDC

Focus sur les moyens mis à disposition du central :

<i>NATURE DE LA DEPENSE</i>	<i>MONTANT</i>
FLUIDE	68 054,00 €
MAINTENANCE BATIMENT	48 017,00 €
CONTRAT GARDIENNAGE	22 976,00 €
NETTOYAGE	81 853,00 €
DECHETS	2 455,00 €
INFORMATIQUE DSIN	14 719,00 €
DROIT COPIES	5 214,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>243 288,00 €</b>

+ Participation aux charges communes de l'UM : 102 474 €

## 8 -Budget Primitif 2024 – Focus Masse salariale

<b>NATURE DES DEPENSES DE MASSE SALARIALE</b>	<b>MONTANT</b>
HEURES COMPLEMENTAIRES DU	203 762,00 €
HEURES COMPLEMENTAIRES DN	389 850,00 €
HEURES COMPLEMENTAIRES AAP	12 058,00 €
REMUNERATIONS PRINCIPALES SUR RP ENS + BIATS	83 055,00 €
CONTRATS ETUDIANTS	19 500,00 €
SURVEILLANCES EXAMENS	21 000,00 €
SURVEILLANTS TOEIC SESSIONS PUBLIQUES	2 000,00 €
VACATAIRES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	11 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>742 925,00 €</b>

## 8 – Budget Primitif 2024 – Focus Investissements

### Investissements sur budget annuel

NATURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
PARC INFORMATIQUE	5 700,00 €
RENOUVELLEMENT SALLE INFORMATIQUE 212	22 200,00 €
DIVERS MATERIELS PEDAGOGIQUES/VIDEOPROJECTEURS	24 000,00 €
DIVERS AMENAGEMENTS BATIMENT	6 711,00 €
INVESTISSEMENT DU	10 805,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>69 416,00 €</b>

### Investissements sur programmes pluriannuels

NATURE DES TRAVAUX PPI	MONTANT	Commentaires
réfection chauffage aile Sud	55 000,00 €	Tranche 2024 : 27500 €
Remplacement câblage existant VDI	270 000,00 €	FDR UM
Réfection des toilettes PMR RDC	30 000,00 €	Arbitrage en attente du BR



B. Mulkay note une diminution des dépenses de fonctionnement de l'UFR mais une augmentation du prélèvement pour charges communes, y a-t-il une compensation pour cela ?

E. Monséгур précise que l'augmentation en valeur de la participation aux charges communes s'explique par l'augmentation du taux de prélèvement de l'UM (de 10% à 16%) et par l'augmentation de nos ressources propres, base de calcul de ce prélèvement en particulier. Néanmoins, il est à noter que ces prélèvements pour charges communes permettent notamment de financer les appels à projets lancés par l'UM. L'UFR Economie a été très pro-active sur la réponse à des appels à projets sur des besoins identifiés. Nous avons donc quelque part un retour sur ce prélèvement via ces financements sur AAP. Par ailleurs, le reversement du CFA EnsupLR sur les financements des formations en apprentissage permet de compenser également le budget.

B. Mulkay ajoute que la capacité d'autofinancement est extrêmement faible.

E. Monséгур confirme ce point mais ajoute que cela permet néanmoins d'assurer le renouvellement des salles informatiques, les postes informatiques de l'administration et de financer divers projets d'aménagement à destination des étudiants. Sur les besoins en investissement, une réserve de 10% des ressources liées à l'apprentissage est réalisée chaque année et est reversée l'année suivante en investissement.

M. Sala explique que les salles informatiques sont amorties sur 5 ans.

Vote du budget 2024 :

Avis favorable à l'unanimité (32 pour)

**IX. Approbation du principe d'ouverture d'un Master bi-disciplinaire Économie –Science politique « Gouvernance des sociétés et territoires en transition » (sous réserve de l'obtention des financements)**

F. Mirabel rappelle que le projet de création d'un parcours de master Economie-Science Politique a fait l'objet d'une demande de financement en juillet suite à un appel à projet Région. F Mirabel rappelle que les étudiants de la Bi-Licence Économie-Science Politique vont être diplômés cette année et il faut donc envisager l'ouverture d'un Master afin de créer une poursuite d'études cohérente, comme cela avait été précisé auprès de la rectrice lors de l'ouverture de la bi-licence. Thomas Cortade, porteur du projet a reçu la réponse négative de la Région à la fin du mois d'octobre : « *Le projet ne répond pas aux critères d'éligibilité tels qu'ils ont été définis par la collectivité* ». F Mirabel exprime sa déception ainsi que celle des collègues en Science Politique qui se sont impliqués dans le projet.

F Mirabel avait évoqué ce projet de Master lors du précédent conseil du 13 septembre 2023 et l'avait présenté de manière plus détaillée lors de la réunion des personnels du 14 septembre. L'objectif est aujourd'hui de répondre à des appels à projets pour amorcer le financement de cette formation. L'année suivante, le Master serait ouvert à l'apprentissage en M2 ce qui permettrait de pérenniser son financement.

F Mirabel présente le projet de Master *Gouvernance des Sociétés et des Territoires en Transition (GSTT)*. Il s'agirait d'ouvrir un parcours dans une mention de Master Science Politique et le même parcours dans la mention Economie. La thématique du Master porterait sur les politiques publiques locales et la gouvernance en intégrant les transitions sociétales. Le Master aurait un fort ancrage territorial avec des partenariats à développer avec la Région, la Métropole, les acteurs locaux dans les domaines de la culture, l'énergie, les mobilités, le tourisme, la valorisation des territoires,... Il serait possible aussi d'ajouter un module sur le traitement et l'analyse des données économiques. L'objectif serait d'ouvrir cette formation bi-disciplinaire à la rentrée 2024 sous réserve d'obtenir les financements nécessaires. Le conseil doit se prononcer aujourd'hui sur le principe de l'ouverture de ce parcours de Master bi-disciplinaire Economie Science Politique « *Gouvernance des Sociétés et Territoires en Transition* » dans la mention Economie, avec une ouverture conjointe dans un parcours d'une mention de Master en Science Politique.

M. Guillon, demande s'il y a déjà l'existence d'un tel diplôme au niveau national ? Est ce qu'il y a un travail sur les blocs de compétences à intégrer à ce diplôme ?

F Ricci rappelle qu'il y a des spécialistes en économie politique à la Faculté d'économie et qu'il faudrait les solliciter pour qu'ils soient associés à la construction de cette formation.

F. Mirabel explique qu'il s'agirait ici de former les étudiants en économie et en science politique (double profil) et que le Master ne serait en aucun cas un master en économie politique.

M. Davin demande si on a réfléchi à des cours précis sur ce master.

F. Mirabel explique qu'avant de réfléchir aux cours de cette formation, il faut déjà réfléchir au financement.

F. Ricci rappelle que la bi-licence a été créée dans le but d'attirer de « bons étudiants ». Si le Master ouvrait, il y aurait le risque que ces bons étudiants de la bi-licence ne postulent pas dans les Masters d'économie de la faculté. Selon lui, il y a une vraie problématique de concurrence avec les masters qui existent et qui ont les mêmes débouchés, notamment les parcours qui abordent les questions de politiques publiques. F. Ricci propose que l'UFR s'investisse plus dans les projets de Master IDIL au lieu de créer une nouvelle filière, ce serait un projet plus ouvert à l'international. Enfin beaucoup d'enseignants-chercheurs de l'UFR d'Économie sont spécialistes d'économie politique, pourquoi ne sont-ils pas plus concertés pour la création de ce Master ?

F. Mirabel rappelle une nouvelle fois que le Master ne serait pas un Master d'économie politique mais un Master bi-disciplinaire en Economie et en Science Politique. Il répond qu'ouvrir un Master Economie-Science Politique, c'est avant tout offrir une continuité d'études cohérente aux étudiants de la licence Economie-Science Politique. Certains étudiants auront peut-être envie d'aller dans un master en économie, mais les compétences délivrées et les débouchés ne sont pas les mêmes. Ce nouveau Master en serait donc pas en concurrence avec nos Masters en économie. Par rapport à la question sur la création d'un master IDIL, le projet du master bi-disciplinaire a une visée plus locale et cherche à créer un lien fort entre la formation et des projets appliqués ancrés sur le territoire. Les Masters IDIL visent quant à eux des profils recherche avec des projets plus académiques. E. Baranes, ajoute que les Masters IDIL sont plus axés sur la recherche. Il y a quelques mois, E. Baranes a rencontré les responsables des trois équipes de recherche ARTDEV, CEEM et MRE pour réfléchir avec eux à la création d'un Master IDIL. La question du financement a été un facteur bloquant pour le déploiement d'un tel master IDIL à la Faculté. E Baranes ajoute que le nouveau parcours de Master bi-disciplinaire serait prévu pour accueillir une dizaine d'étudiants avec un profil spécifique; il n'y aurait donc pas de concurrence avec nos Masters.

B. Magdalou ajoute que la discussion donne l'impression qu'il y a des éléments qui ont déjà été discutés avec des collègues de Science Politique, que la maquette a déjà été constituée et que le conseil manque d'informations. Le montage du projet doit montrer quelles sont les personnes impliquées.

F. Mirabel explique qu'il y a eu effectivement une grande collaboration avec les collègues en science politique déjà très impliqués dans la bi-licence. Il s'agit d'Eric Savarese, de Jean Joana et d'Alexandre Deze qui sont des enseignants-chercheurs en science politique. Par ailleurs, aucune maquette n'a été déposée dans le cadre de l'appel à projet de la Région, il faut la construire pour la recherche des financements nécessaires. Il ajoute que le reste des discussions sur le projet a été très politique, notamment avec le doyen de la Faculté de Droit Science Politique.

M. Guillon, a l'impression qu'il y a une certaine confusion. Elle se demande comment s'articule la création de ce master ? Elle demande s'il serait possible d'intégrer aussi à la discussion d'autres enseignants-chercheurs d'économie.

T. Cortade répond que la discussion est ouverte à tout le monde. Il propose que les enseignants de la faculté intéressés par le projet le contactent pour participer à la discussion et à la construction du projet et de la maquette.

Vote du principe d'ouverture d'un Master bi-disciplinaire Économie –Science politique «*Gouvernance des sociétés et territoires en transition*» (sous réserve de l'obtention des financements) :

Avis favorable (31 pour, 1 abstention)

**X. PARCOURSUP: Approbation des CGEV et des attendus locaux**

Vote sur les critères et attendus locaux pour l'ensemble des parcours Licence :

Avis favorable à l'unanimité (32 pour)

Vote des capacités ParcoursSup et capacités totales :

Avis favorable à l'unanimité (32 pour)

**XI. MON MASTER: Approbation des capacités d'accueil, des CGEC et des attendus spécifiques**

Avis favorable à l'unanimité (32 pour)

Séance levée à 13h08